

REUNION CSE 16 JUILLET 2020

Point sur la plateforme digitale d’action logement ( présentation de la direction)

Il y a plusieurs niveaux pour être prioritaire et donc il y a un questionnaire à remplir par internet.

FO a demandé comment feraient les personnes qui n’ont pas accès à internet, ou qui ne veulent pas se servir de cet outil ? Réponse :il faudra demander à leur direction de pouvoir accéder dans leur établissement par un accès ponctuel à 1 ordi prêté par la direction,ou via un écrivain public qui sont nombreux maintenant.

.Quand sera opérationnelle KALIDEA ?

Il n’est, d’après la CFDT et UNSA, pas possible d’ouvrir Kalidéa et de donner à la fois des chèques vacances et chèques à Noël, donc à la majorité………..a été décidé de distribuer des chèques à Noël et d’ouvrir Kalidéa avec 2 places de cinéma par mois et 6 places en totalité pour l’ensemble des parcs par semestre.

FO trouve cela juste en nombre de place et que le prévisionnel est parti sur un nombre trop élevé de salariés qui se connecteront, que l’on pourrait attribuer plus de place aux salariés, comme les années précédente.

Prime PEPA et COVID

Plusieurs questions ont été posées

Mais la réponse est toujours la même : La direction nous explique qu’elle a fait de manière à ce que le maximum d’employés touchent. Les primes qui n’auront pas été versées par oubli ou erreur pourront être rectifiées jusqu’au 31 juillet.

FO à demandé la méthode de calcul de cette prime :

Nombre de jours de présence x par temps de travail (0.5 pour mi- temps, 0.75,0.70…….) si le résultat est au dessus de 47, le salarié touchera1500euros. Si en dessous de 47 et à partir de 31 = 750 euros de prime.

FO a obtenu la confirmation que les RRHR ou les juristes des CSE pouvaient intervenir en cas d’erreur.

N’oubliez pas de nous contacter avant le 31 : date limite.

Y a-t-il une directive de korian pour contester les Accident de Travail ?

Fo trouve que beaucoup d’accident du travail sont contestés.

La réponse de la direction  est que Korian ne peut pas contester un AT mais émettre un avis. Si la CPAM refuse l’arrêt en tant qu’AT, il est possible de faire des démarche pour passer en commission de manière à faire admettre le bon droit.…

**Contact : forceouvrierekorian@gmail.com**